

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 336

présenté par

M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 8

À l'alinéa 91, après les mots :

« familles et »

insérer les mots :

« des litiges relatifs aux décisions mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.